



Remplacement DAAF

Par johnpaul

Bonjour,

Le 20/01/2015 la société propriétaire du pavillon que j'occupe en tant que locataire a installé 2 détecteurs autonomes avertisseurs de fumée sans aucune demande de ma part. Il est indiqué sur la notice que la pile est fiable 10 ans mais qu'elle est scellée au détecteur et qu'il faut donc changer le détecteur en entier lorsque cette pile sera épuisée. Pouvez vous me dire qui doit effectuer cette opération ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Réponse ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950[/url]

Le remplacement est une "menue réparation " à la charge du locataire sauf cas particulier indiqué sur le lien.

Il existe des daaf pour moins de 10 euros.

Par morobar

Bonjour,

Code de la construction R142-3 ici:

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043818923/#LEGISCTA000043818923]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000043818923/#LEGISCTA000043818923[/url]

==

... la responsabilité de son entretien, ainsi que, si nécessaire, de son renouvellement incombe à l'occupant du logement.

==

Par johnpaul

Merci pour la rapidité des réponses